

Un cardinal peut-il prononcer la profession de foi de l'Islam ? – Les aveux télévisés de Mgr Barbarin

Publié le 5 janvier 2011
5 minutes

Oui, déclare Mgr Barbarin, Primat des Gaules, qui incite les catholiques à faire de même

A l'occasion d'une conférence prononcée dans la cathédrale de Versailles le 4 janvier 2011, l'archevêque de Lyon, le cardinal Philippe Barbarin, prince de l'Église et primat des Gaules, s'est vanté d'avoir appris par cœur la *chahâda* pour la réciter au chevet des musulmans mourants. La *chahâda* n'est pas une phrase banale. Elle est le premier des cinq piliers de l'Islam. C'est la profession de foi qui permet de reconnaître un musulman : « *Il n'est pas d'autre dieu qu'Allah et Mahomet est son prophète* ».

Le cardinal indique qu'intérieurement, il conserve ses convictions catholiques. Pourtant, en prononçant extérieurement un acte de foi musulmane, il fait gravement croire qu'il deviendrait ministre de tous les cultes. Alors qu'il a reçu de l'Église les pouvoirs pour administrer les sacrements, il laisse entendre qu'il pourrait prodiguer une aide religieuse provenant de l'Islam, une religion qui écarte de Jésus Christ et de sa divinité. De plus, sa duplicité avouée fait planer un doute grave sur la valeur des mots qu'il pourrait prononcer, notamment lors de ses prêches. Au-delà de l'immense scandale provoqué, il laisse penser qu'un acte de foi ne serait que pure banalité et qu'on ne serait guère obligé de croire ce que l'on dit. Si vraiment le musulman est mourant, s'attend-t-il à ce que le catholique l'assistant sache par cœur la *chahâda* ? De véritables prières à Notre Seigneur et de simples paroles le confiant à la miséricorde d'un Dieu amour ne sont-elles pas les seuls moyens efficaces ? Non, pour ceux qui visent avant tout à ménager les hommes plutôt que de louer et invoquer Jésus Christ, unique voie de salut.

On voit jusqu'où vont les ravages de la déclaration *Nostra Aetate* qui considère avec bienveillance les autres religions. Ainsi, ce qu'il importerait de pratiquer au chevet d'un mourant, ce n'est pas de lui faire approcher la vérité, ce n'est pas de lui faire goûter l'amour de Dieu, ce n'est pas de prier pour son âme, c'est de ménager sa « conscience » pour se faire bien voir de lui, c'est de lui ôter l'unique espoir de lui faire découvrir le Ciel parce qu'on lui aura substitué le nouveau dogme de la liberté de conscience, laquelle risquera de le rendre esclave d'une voie qui l'écartera de l'Éternité.

Plus loin, dans cette conférence, le cardinal parle des changements de religion (Musulmans devenant Chrétiens, Chrétiens devenant Musulmans). Il présente ces changements sur un même niveau, évitant de montrer que dans un cas il s'agit d'une adhésion à Dieu et dans l'autre d'une perte de la vie de la grâce. Devant le Saint-Sacrement et en face d'un public composé de prêtres et de fidèles catholiques, le cardinal se contente d'évoquer comme problème résultant de ces modifications confessionnelles les différends occasionnés dans les familles respectives...

À l'heure où l'Islam conquiert le sol de la fille aînée de l'Église, nous ne pouvons que nous émouvoir et nous indigner de voir ces propos ambigus et complices endormir les consciences des Chrétiens. Pensant fermement qu'il ne peut y avoir d'amour du prochain lorsqu'on le maintient consciemment dans son erreur, nous désirons, pour notre part, honorer la mémoire de tous les martyrs qui n'ont pas transigé et sont tombés sous les coups de ceux qui prononçaient la *chahâda* sur leurs cadavres parce qu'ils refusaient de faire leur cette fausse profession de foi. Nous préférons écouter et enseigner l'Évangile de Jésus Christ :

« *Qui n'est pas avec moi est contre moi et qui n'amasse pas avec moi dissipe* ».

La vidéo des confidences du cardinal Barbarin au Synode – 4 janvier 2011 à Versailles [17' 33"]

Extrait de la conférence de 1 H 35 donnée en la cathédrale Saint-Louis de Versailles le 4 janvier 2011 sur « l'expérience du dialogue inter-religieux »

Notes de bas de page

1. *Chahâda* : (témoignage) qui signifie « attestation » ou « témoignage de foi » en arabe, est le premier des piliers de l'islam. Elle est directement liée au principe de l'unicité de Dieu et l'opposition formelle et agressive du dogme de la Sainte Trinité. Cette profession de foi musulmane est très brève : أشهد أن لا إله إلا الله وأشهد أن محمداً رسول الله (*Achhadou an lâ ilâha illâh, washadou ana muhammadun rasûlu-llâhi*), pouvant se traduire par « « Il n'est pas d'autre dieu qu'Allah et Mahomet est son prophète » ».[↩]
2. Yves Daoudal déclare dans un message sur le FC en date du 24 février 2011 : « Aucun laïc, aucun prêtre, aucun évêque ne peut dire la chahada, en quelque circonstance que ce soit. Car la chahada est D'ABORD une condamnation du christianisme. C'est pourquoi la chahada est la seule et unique « profession de foi » religieuse qui commence par une négation : « J'atteste qu'il N'y a PAS d'autre Dieu que le Dieu unique (du Coran) et que Mahomet est son prophète. » La première partie est une négation de la Trinité (et c'est compris ainsi par les théologiens musulmans), la deuxième partie est une négation du Christ. »[↩]
3. *Nostra Ætate* est la Déclaration sur l'Église et les Religions Non-Chrétiennes du Concile Vatican II. Elle a été promulguée le 28 octobre 1965 par le pape Paul VI, ayant été votée 2 221 voix pour et 88 voix contre lors du dernier concile.[↩]